



PRATIQUER UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE DU QUOTIDIEN

Les contributions recueillies lors des marches exploratoires et des échanges avec les marcheurs mobilisés	Les arbitrages de la Municipalité			
	Déjà en place	Va être réalisé	Va être étudié	N'est pas retenu
<p>« A l'entrée de la rue des alouettes, installer un petit parcours de santé. »</p> 	<p>Le projet de réaménagement de la rue-parc des Alouettes qui sera livré en 2026 prévoit la création d'une nouvelle aire de jeux sous les grands pins, de structures de street workout, de grandes bancs et l'implantation de toilettes de publiques.</p> 			
<p>« Installer du mobilier urbain avec lequel jouer ou sur lequel grimper et des points de vue (cabane où grimper, bancs-balançoires, des bancs où s'allonger et des parasols pour se mettre à l'ombre ...). »</p> <p>« Aménager les parcs rue des alouettes pour toutes les générations (table de ping-pong en dur, installation d'une « araignée de cordes » et éléments de parcours sportifs ados-adultes), améliorer le sol, rajouter des jeux (comme ceux installés sur la terrasse ludique derrière Nelson Mandela). »</p>				
<p>« Prévoir régulièrement des activités sportives ou créatives gratuites dans l'espace public au sein du quartier : yoga, théâtre, dessin, zumba, marches rapides dans le quartier, peinture, photographie, observations des étoiles, ... »</p>	<p>De juin au septembre 2024, la Ville de JUVIGNAC a transformé ses espaces publics afin de promouvoir la pratique sportive.</p> <p>Ce projet intitulé « Activ' ta ville », a proposé aux juvignacois de tous âges, diverses activités régulières sur les places, dans les parcs et jardins, sans distinction de niveau.</p> <p>L'objectif était avant tout de passer un bon moment, de renforcer les liens entre les habitants et de promouvoir l'activité physique du quotidien.</p> <p>A en juger la fréquentation, l'objectif est atteint, voire dépassé !</p>	<p>« Activ' ta ville », sera reconduit en 2025 !</p> 		
<p>« Installer un panneau pédagogique derrière l'école pour sensibiliser aux bienfaits de la marche à pied ou du vélo. »</p>			<p>La direction de l'Enfance et de la Jeunesse de la ville étudiera la possibilité de proposer cette activité dans le cadre des activités périscolaires</p>	